

VELEDES Information n° 26

Mesures renforcées au 22.12.2020 et autres restrictions au mètre carré

Chers membres VELEDES

Lors de sa conférence de presse du vendredi 18.12.2020, le Conseil fédéral a annoncé de nouvelles mesures de renforcement de la lutte contre le coronavirus. Les mesures entreront en vigueur le mardi **22 décembre 2020 et seront valables jusqu'au 22 janvier 2020.**

Vous trouverez ci-dessous les dispositions applicables à partir de mardi pour les restrictions au mètre carré dans les magasins et les modifications apportées aux mesures. En annexe, vous trouverez l'ordonnance et le rapport explicatif sur l'ordonnance, ainsi que le plan de protection type adapté.

Mesures renforcées :

Le nombre de personnes autorisées à se trouver dans les magasins en même temps est à nouveau limité. Le nombre maximum de personnes dépend de la zone de vente librement accessible. Par **surface de vente**, on entend la surface **brute** librement accessible aux clients (c'est-à-dire incluant les rayons et les étagères de vente).

Des politiques de protection strictes restent également en place dans tous les magasins. Les restrictions concernant les heures d'ouverture restent en place : Les magasins doivent rester fermés entre 19 heures et 6 heures du matin ainsi que les dimanches et jours fériés.

Dans le but de réduire le flux de personnes et la concentration des foules dans les magasins, de nouvelles limites de capacité sont introduites. L'accès aux zones intérieures et extérieures des établissements et entreprises accessibles au public et aux événements sera donc limité comme suit :

- Dans les magasins d'une surface de vente **inférieure ou égale à 40 m², 3 clients au maximum** peuvent être présents.
- Pour les magasins de produits alimentaires dont la surface de vente est **supérieure à 40 m² :**
 - **10 m² par client**
 - Toutefois, **au moins 5 clients** sont autorisés

Salutations cordiales
Blaise Jan
Directeur veledes Romandie